CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

62e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 4 au 8 septembre 2023

**SC62 Doc.18**

**Plan de travail 2023-2025 pour la mobilisation des ressources**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du plan de travail pour la mobilisation des ressources et à l’approuver, celui-ci reflétant les mises à jour apportées aux priorités approuvées pour 2023-2025 en matière de financement non administratif.

**Introduction**

1. Le plan de travail pour la mobilisation des ressources définit et oriente l’approche du Secrétariat en ce qui concerne l’obtention de financements pour les activités prioritaires qui ne sont pas incluses dans le budget administratif. Il présente également les activités proposées pour faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes aux niveaux local, national et régional, comme indiqué dans la Résolution XII.7, *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats*.

2. Le premier plan de travail pour la mobilisation des ressources élaboré par le Secrétariat a été présenté lors de la 57e réunion du Comité permanent (SC57) en 2019. Ce plan de travail, présenté dans le document SC57 Doc.19, énonçait les objectifs en matière de mobilisation des ressources, les objectifs stratégiques, ainsi que le calendrier d’application pour l’obtention d’un financement non administratif pour les priorités approuvées par les Parties lors de la 13e session de la Conférence des Parties contractantes (COP13, 2018) pour la période triennale 2019-2021.

3. La Résolution XIV.1, *Questions financières et budgétaires*, demande au Secrétariat de mettre à jour le plan de travail pour la mobilisation des ressources afin de tenir compte des priorités identifiées par les Parties contractantes lors de la COP14 et de le communiquer au Comité permanent pour examen lors de sa 62e réunion. Les objectifs et les objectifs stratégiques précédemment détaillés dans le document SC57 Doc.19[[1]](#footnote-1) restent d’actualité et continueront à guider la mise en œuvre du plan de travail actualisé.

4. Ce plan de travail est joint en annexe 1 et présente la liste actualisée des priorités en matière de financement non administratif pour 2023-2025, qui sont énumérées en annexe 4 de la Résolution XIV.1, ainsi que le calendrier d’application révisé pour la période triennale 2023-2025. L’annexe 2 présente en outre les activités que le Secrétariat mènera pour faciliter les activités de mobilisation des ressources des Parties contractantes.

5. La mise en œuvre de ce plan de travail passera par la sensibilisation des Parties contractantes, des organismes bailleurs de fonds bilatéraux, des organismes bailleurs de fonds multilatéraux, du secteur privé et des fondations, ainsi que par la mise en place de collaborations et de partenariats stratégiques pertinents. Une évaluation des sources de financement des priorités non administratives pour la période triennale 2019-2021 a montré que 76 % des contributions volontaires reçues provenaient d’organismes gouvernementaux, alors que 14 % provenaient du secteur privé et 10 % de fondations.

6. Une approche à l’échelle de l’ensemble du Secrétariat pour la mobilisation des ressources (telle qu’approuvée dans la décision SC52-23), dans le cadre de laquelle le responsable de la mobilisation des ressources et d’autres hauts responsables du Secrétariat se chargent de la collecte de fonds pour les priorités non administratives, contribuera en outre à la mise en œuvre du plan de travail ainsi qu’à la réalisation des objectifs stratégiques et des objectifs de mobilisation des ressources.

7. Afin d’assurer une mise en œuvre efficace de cette approche à l’échelle de l’ensemble du Secrétariat pour la mobilisation des ressources, un atelier a été organisé dans le cadre de l’atelier annuel 2023 de planification du travail, qui s’est tenu du 6 au 9 mars 2023. Tous les membres du personnel impliqués dans la recherche de financements étaient présents et ont contribué aux discussions visant à renforcer les objectifs de collecte de fonds et de mobilisation de ressources du Secrétariat.

**Annexe 1**

**Calendrier d’application du plan de travail : liste des priorités en matière de financement non administratif pour 2023-2025**

|  | **Postes non administratifs prioritaires** | **Brève description** | **Montant (CHF)** | **2023** | **2024** | **2025** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Missions consultatives Ramsar  | Faciliter la réalisation des MCR dans les pays qui en font la demande. | 225 000 | * Dresser la liste des MCR.
* Faire l’état des lieux des bailleurs de fonds.
* Élaborer des notes de synthèse.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Dresser la liste des MCR.
* Faire l’état des lieux des bailleurs de fonds.
* Élaborer des notes de synthèse.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Dresser la liste des MCR.
* Faire l’état des lieux des bailleurs de fonds.
* Élaborer des notes de synthèse.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 |
|  |  Jeunesse dans le contexte des zones humides | Renforcer l’implication et la participation des jeunes. | 280 000 | * Élaborer des propositions d’activités basées sur le plan de travail du Groupe de travail sur la jeunesse.
* Inviter les Parties contractantes intéressées à financer le poste de Conseiller Jeunesse.
* Faire l’état des lieux des bailleurs de fonds.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
* Inviter les Parties contractantes intéressées à financer le poste de Conseiller Jeunesse.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
* Inviter les Parties contractantes intéressées à financer le poste de Conseiller Jeunesse.
 |
|  | Appui aux centres et réseaux d’Initiatives régionales  | Soutenir les objectifs de collecte de fonds des IRR  | 150 000 | * Prendre contact avec les IRR pour identifier les besoins de financement/discuter des options de collecte de fonds.
* Faire l’état des lieux des bailleurs de fonds.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 |
|  | Journée mondiale des zones humides  | Financer l’élaboration de supports de communication et de sensibilisation. | 250 000 | * Préparer une proposition.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Préparer une proposition.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Préparer une proposition.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 |
|  | Inventaires des zones humides  | Aider les Parties contractantes à commencer, mener ou achever l’inventaire de leurs zones humides.  | 165 000 | * Partager la proposition de projet avec les partenaires et les bailleurs de fonds.
* Informer les bailleurs de fonds actuels de l’état d’avancement de la mise en œuvre.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
* Informer les bailleurs de fonds actuels de l'état d'avancement de la mise en œuvre.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
* Informer les bailleurs de fonds actuels de l'état d'avancement de la mise en œuvre.
 |
|  | Frais de déplacement des délégués parrainés pour la COP15 | Soutien financier aux Parties contractantes figurant sur la liste du CAD et des petits États insulaires en développement, afin de leur permettre de participer à la session. | 600 000 | * Faire l’état des lieux des bailleurs de fonds.
 | * Préparer la proposition.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 |
|  | Plan de travail du GEST | Appuyer l’élaboration et la production des produits détaillés dans le plan de travail du Groupe d’évaluation scientifique et technique. | 300 000 | * Élaborer des propositions de financement sur la base du plan de travail approuvé du GEST.
* Faire l’état des lieux des bailleurs de fonds.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 |
|  | Frais de déplacement des délégués avant la COP15 | Soutien financier pour permettre la participation en personne aux réunions régionales.  | 650 000 |  | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 |  |
|  | Programme de CESP  | Financement des activités du plan de travail du Groupe de surveillance des activités de CESP. | 200 000 | * Élaborer des propositions sur la base du plan de travail du Groupe de surveillance des activités de CESP.
* Faire l’état des lieux des bailleurs de fonds.
* Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 | * Sensibilisation des partenaires et des bailleurs de fonds.
 |

**Annexe 2**

**Activités visant à faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **2023** | **2024** | **2025** |
| Partage des connaissances et formation  | * Consolider les résultats d’une *enquête d’évaluation des besoins\** dans un plan de partage des connaissances et de formation.
* Préparer/partager les ressources et orientations pertinentes sur le site Web et autres canaux.
* Organiser des webinaires sur la mobilisation des ressources et la collecte de fonds.
 | * Sur la base des résultats de l’évaluation des besoins, offrir une formation et des conseils en ligne, en collaboration avec les partenaires concernés.
* Préparer/partager les ressources et orientations pertinentes sur le site Web et autres canaux.
 | * Sur la base des résultats de l'évaluation des besoins, offrir une formation et des conseils en ligne, en collaboration avec les partenaires concernés.
* Préparer/partager les ressources et orientations pertinentes sur le site Web et autres canaux.
 |
| Base de données des organismes de financement  | * Mettre à jour la base de données et en partager le lien.
* Informer régulièrement les Parties contractantes qui ont demandé à être notifiées des possibilités de financement.
 | * Mettre à jour la base de données et en partager le lien.
* Informer régulièrement les Parties contractantes qui ont demandé à être notifiées des possibilités de financement.
 | * Mettre à jour la base de données et en partager le lien.
* Informer régulièrement les Parties contractantes qui ont demandé à être notifiées des possibilités de financement.
 |

\* Les Parties contractantes de la Convention ont fait part de leur besoin de disposer d’informations pour renforcer les capacités et faciliter les efforts locaux, nationaux et régionaux de mobilisation des ressources. L’enquête d’évaluation des besoins, qui sera menée en 2023, permettra d’identifier les besoins urgents en matière de renforcement des capacités, de contribuer à l’élaboration d’outils de connaissance pertinents et de préciser le public visé pour le renforcement des capacités. L’évaluation des besoins permettra en outre au Secrétariat de déterminer s’il sera nécessaire d’élaborer des supports d’information de haut niveau sur la mobilisation des ressources et la collecte de fonds, tels qu’une vue d’ensemble des sources de financement nationales et internationales et des tendances pour les zones humides.

1. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc57-doc19-plan-de-travail-de-la-convention-de-ramsar-pour-la-mobilisation-des-ressources>. [↑](#footnote-ref-1)